



demande d'aide pour contrat de travail

Par **vega**, le **01/12/2010** à **06:56**

bonjour, je me pose des questions!voila !j'ai déjà fait appelle à vous au sujet de mon contrat de travail! j'ai 21 ans d'expérience dans l'hôtellerie!changement de propriétaire donc de patron! j'ai états spolier durant c'est années! un arrangement à l'amiable c'est produit avec un recourt que sur 5 ans! mon soucci est qu'ils veulent modifier mon 1er contrat !don la base est de 22heures semaines et eux veulent me la baisser a 15 heures semaines ! cela me pose un gros problème et ne m'intéresse pas ! ils me disent que si je suis pas d'accord j'ai cas démissionner! la encore je suis pas d'accord !quel recourt ai-je ? je sais qu'il est pas facile de trouver du travaille à notre époque et que perdre temps me pose un reel problème ! je vous remercie si vous pouvez m'aider! cordialement Mme PRIEUR

Par **Paul PERUISSET**, le **01/12/2010** à **08:13**

BBojour,

Vous avez le droit de refuser la modification de votre contrat de travail. En cas de refus de votre part, soit l'employeur renonce à la modification, soit il vous licencie. Encore faut-il qu'il ait une raison valable de diminuer votre temps de travail.

Cdt,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **01/12/2010** à **11:27**

Bonjour,

J'ajoute simplement qu'effectivement il faudrait que l'employeur vous présente cela pour une raison économique par écrit et vous laisse un mois de réflexion qu'il devra de toute façon respecter avant éventuellement d'entamer une procédure de licenciement économique lequel pourrait être contesté...